



## prise en charge d'un vice caché

Par **dino57**, le **07/07/2011** à **17:22**

bonjour;

voilà, il y à 3 mois j'ai acheté mon véhicule chez un particulier tout allais bien jusqu'à ce que je tombe en panne en rentrant de week end: le turbo à laché et le moteur a serré!!

coût des dégats: environ 10 000 €

J'ai effectué à peine 10 000 kms.

Puis-je évoquer un vice caché au prés du vendeur?

Sachant que l'ancien propriétaire n'as jamais effectuer d'entrtien chez le constructeur et que le controle technique était ok sauf sur la partie de droite ou est indiqué ; "fuite étanchéite moteur".

Si quelqu'un pouvait m'aider car je suis perdu!!! merci par avance.

Par **fra**, le **07/07/2011** à **18:10**

Bonjour,

En réalité, le turbocompresseur a cassé, brutalement comme d'habitude, l'huile moteur a trouvé une porte de sortie et s'est échappée par l'échappement, puis, même sans avoir fait beaucoup de kilomètres, le moteur a serré ! Classique.

C'est le type même du vice caché mais il faut, quand même, tenir compte du kilométrage de la voiture. En effet, un bris de turbo peut être considéré comme anormal sur un véhicule de 50.000 kilomètres, beaucoup moins sur un autre de 200.000 kilomètres car c'est une pièce d'usure qui a une longévité moindre que le moteur lui-même.

A partir de là, dans un premier temps, envoyez une LRAR à votre vendeur afin de lui expliquer la situation et s'il ne veut rien savoir, il faudra prendre rendez-vous avec un Avocat et un Expert.

Par **dino57**, le **09/07/2011** à **11:20**

Merci pour votre réponse.

je viens d'envoyer le courrier en A.R.

Maintenant j'attend des nouvelles; en esperant que ca passera en vice caché car j'aurais

perdu le montant de l'achat du véhicule et le véhicule en lui même!!!!

Par **Domil**, le **09/07/2011** à **12:41**

Quel kilométrage ?

La jurisprudence est très claire : on ne peut attendre la qualité du neuf en achetant de l'occasion et une panne due à l'usure normale du véhicule même 10 jours après l'achat n'est pas un vice caché.

Par **dino57**, le **10/07/2011** à **12:24**

La voiture à 109000 km et nous avons seulement parcourus 9000km avec.

Alors vers qui se retourner sachant que le montant des réparations s'élève à plus de 11000 euros, plus cher que le prix d'achat du véhicule!!

Cordialement

Par **Domil**, le **10/07/2011** à **18:52**

9000 kms, c'est déjà beaucoup pour une voiture de plus de 100 000 kms

Il va falloir prouver le vice caché et non la panne d'usure normale

Par **fra**, le **11/07/2011** à **12:35**

Bonjour,

Je suis d'accord avec Domil. Pour un turbocompresseur, 100.000 kilomètres est un chiffre intermédiaire. Certains ne dépasseront pas cette limite et d'autres feront beaucoup plus (j'en ai cassé un à 300.000 kilomètres).

Cela dépend, d'abord, de la marque du véhicule, tous les constructeurs n'utilisant pas les mêmes fournisseurs, ni les mêmes produits et ne sont pas, tous, logés à la même enseigne. Mais, il faut, aussi, tenir compte de l'entretien car cette pièce est fragile et nécessite pour fonctionner dans de bonnes conditions, une huile de qualité premium !

Enfin, il faut tenir compte du changement de conduite lors de la vente, car, si un bloc moteur peut encaisser une modification de comportement, il en sera différemment d'un turbo (respect d'un temps de chauffage et d'un temps de refroidissement, etc), pièce plus fragile.

En conclusion, je crains que si votre vendeur ne veut rien entendre, la preuve du vice caché ne soit pas évidente à faire ressortir même par un expert professionnel !